

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JUILLET 2025 A 19H00

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de **PECOUT Michel, Le Maire**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc, ROMAN Marie-Line, GRIVET BRANCO Philippe, SEBBAGH Corinne, HÉRON Olivier, BAYOL Marie-France, ECREPONT Éric, RINGOT Sylvianne, SCHWEITZER Elisabeth, ZAITI Chantal, CORNEC Carmen, ARCHET Sébastien, DISANTANTONIO Bénédicte, CHAUVET Florian, VACHET Delphine, DHORNE Paul, VIDAL Audrey, STRAPPAZON Geoffrey,

Absents ayant donné procuration :

CAMPAGNA Catherine pouvoir à **ROMAN Marie-Line**, **MIOLLAN Pascal** pouvoir à **GRIVET-BRANCO Philippe**, **PETIT Angeline** pouvoir à **PECOUT Michel**

Absents excusés :

LLOBET Lionel, STROPPIANA Alain, GINTRAND Sandrine

Le conseil a choisi pour secrétaire : **ECREPONT Éric**

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2025 : à l'unanimité

1) Attribution marché MAPA : Clôtures des stades

Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché en procédure adaptée a été lancé dans le cadre de la fourniture et pose de clôtures au stade de la Roulade

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juillet 2025, et après présentation de l'analyse des six offres,

Il vous est proposé de désigner l'attributaire de ce marché à l'entreprise ESPACE CLOTURE MEDITERRANEE, sise à Rognonas, qui a présenté l'offre économiquement la mieux placée :

Le coût de travaux global HT s'élève 118 859.00 Euros, soit 142 630.80 euros TTC

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

EC

Pd

2) Projet création d'une chambre funéraire

Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le Bureau de l'Animation Territoriale et de l'Environnement -BATE- de la Sous-Préfecture d'Arles, a fait parvenir un courrier recommandé sollicitant l'avis du Conseil Municipal quant à la création d'une chambre funéraire sise 3 avenue du Docteur Pramayon, projet porté par la SCI EM de Noves.

La SCI EM propose une structure du bâtiment qui serait composée d'une superficie totale de 161.9 m², comprenant une partie technique, 3 salons de présentation, un hall d'accueil, (parking 3 places dont 1 place réservée aux personnes à mobilité réduite).

Conformément à l'article R.2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis de l'assemblée délibérante, sur ce projet, doit être transmis à l'autorité compétente.

Il vous est proposé de donner votre avis sur ce projet.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

L'avis favorable est voté à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Aucune question n'étant posée après les diverses interventions, les divers échanges et les diverses informations au cours de cette séance, et notamment de la suite à donner sur le projet création d'une cuisine centrale et sur l'attribution aux diverses entreprises soumissionnaires pour les petits travaux de réfection des vestiaires du stade de rugby,

Mr le Maire clôt le débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h15.

**Le secrétaire de séance
Eric ECREPONT**

**Le Maire
Michel PECOUT**

